

Le Falga

Bulletin municipal 2011 n° 17
Juillet 2012

DÉFENSE
D'ENTRER



Directeur de la publication : Isabelle COUTUREAU

Comité de rédaction du bulletin : Isabelle COUTUREAU, Philippe BUGAREL

■ Le mot de Mme le Maire

*Il est fascinant d'observer la nature en cette période où,
la nature tous azimuts a tout mis en œuvre pour accueillir les générations du renouveau.
De même on peut observer au Falga, des bâtisseurs pleins d'énergie qui achèvent leur maison.
Ce renouveau de notre population, nous l'accueillons dans notre commune qui devient la leur.
C'est l'harmonie, le partage et la communication qui en assureront le bon fonctionnement.*

*Ainsi, désireux de participer au bien-être de tous,
l'équipe municipale et moi-même demeurons à votre disposition.*

Bien à vous

Isabelle COUTUREAU

MAIRE



■ ■ VIE MUNICIPALE

Les jolis moments de l'année 2011 qui ont animé notre commune

■ Avril - Le marché de printemps



■ Juin - Feu de la St Jean



■ Juillet/Août - Reprise des marchés d'été hebdomadaires du lundi (juillet - août)



■ **Juillet** - Le marché nocturne des artisans et créateurs et soirée contes



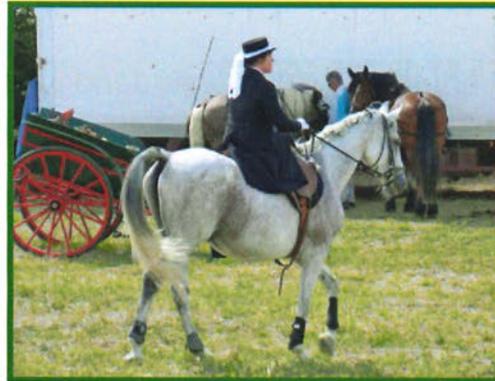
■ **Août** - L'exposition annuelle de peinture



■ **Août** - Repas de clôture des marchés d'été



■ **Septembre** - 2^{ème} Concours d'Attelages de Tradition



■ **Octobre** - La fête locale de la St Martin



■ Décembre - Le marché de Noël



Les manifestations qui animeront notre commune au cours de l'année 2012 :

- Avril : Marché de Printemps : samedi 28 avril
- Juin : Feu de la St Jean : jeudi 21 juin
- Juillet : Premier Marché d'Eté : lundi 2 juillet et tous les lundis suivants
Marché des Artisans-Créateurs en nocturne : vendredi 13 juillet
- Août : Exposition annuelle de Peinture : samedi 18 août
Dernier Marché d'Eté et repas de clôture : lundi 27 août
- Septembre : Vide grenier : dimanche 2 septembre
- Octobre : Fête locale : dimanche 28 octobre
- Décembre : Marché de Noël : dimanche 16 décembre

■ ■ VIE MUNICIPALE

■ ETAT-CIVIL

Naissance : Louise COSTES le 7 décembre 2011

Mariages : Aude LOPEZ DEL RIO et Nicolas LESSIEUX
Aude BENEDETTI et Grégoire PELPEL

■ BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Maxence DUNGLAS et Marina MONTAMAT

Mr MARTIGNOLLES et Mme LHOMME

Michaël MOREAU et Aurélie GOVETTO avec leur petite fille, Madison

Mr et Mme ROCHE avec leurs enfants

Laurent SASSIE

■ ■ VIE MUNICIPALE

■ ACTIVITES ARTISTIQUES ET CREATIVES

Peinture sur bois

Trois journées de stage de peinture sur bois ont eu lieu en 2011, en mai, juin, et septembre. Cette activité très prisée sera reconduite en 2012 le jeudi 28 juin et en septembre.



Atelier créatif

Photophores et cartes de vœux ont été réalisés par les enfants, toujours très friands de travaux manuels avant le marché de Noël.

Journées Nature

Le 28 mai, dans le cadre des « Journées Nature », la pluie n'a pas permis de faire le jeu de piste prévu initialement.

Cependant les objectifs de cette rencontre avec les enfants ont été atteints :

- connaissance de la nature environnante : découverte du pois chiche et de sa culture
- respect de l'environnement : promenade et cueillette raisonnée
- gestion des déchets : les bons gestes de tri et rappel des consignes
- créativité à partir de ce que la nature met à notre portée : fabrication d'un carillon
- la nature domptée par l'homme : Pierre-Paul Riquet et le Canal du Midi

Des entrées gratuites au Musée et Jardins du Canal du Midi ont été offertes aux enfants afin de parfaire leurs connaissances.



■ ■ VIE MUNICIPALE

■ URBANISME

Le lotissement de cinq lots à Lasserre a trouvé ses acquéreurs. Un terrain reste à la vente.

Rappel des règles d'urbanisme :

Les abris de jardin, quels que soient la surface et les matériaux utilisés doivent impérativement faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie, via les services d'urbanisme de l'état.

Les abris de jardin qui auraient été édifiés sans déclaration préalable doivent être régularisés dans les plus brefs délais.

Un changement de toiture, la pose d'une clôture, l'ouverture d'une fenêtre, d'une porte doivent également faire l'objet d'une déclaration préalable.

- **Les constructions dans le périmètre urbanisable de la Carte Communale sont autorisées mais nécessitent cependant une déclaration préalable ou un permis de construire si supérieures à 40 mètres carrés.**

■ INTERCOMMUNALITE

SIVU

Le **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique** gère le fonctionnement des écoles du Vaux (maternelle et CP) et de Mourvilles-Hautes (primaire) que fréquentent les enfants de notre commune.

L'effectif total pour cette année scolaire 2011-2012 est de 88 élèves.

Mme Coutureau en est la présidente bénévole depuis 2006, assistée dans sa charge par Mme Granzotto, déléguée à ce syndicat.

La permanence administrative a lieu le vendredi matin de 8h à 12h à la mairie du Falga.



SIVOM

Les travaux d'entretien de la voirie communale se sont portés sur la moitié restante de ce qui avait été réalisé en 2010 de la voie partant de l'église vers Vive-Vent ainsi que de l'église à Pinsaguel avec l'entretien des banquettes et chemins ruraux.

SIPOM

Grâce à la participation active de la population du grand territoire du SIPOM et notamment pour le tri sélectif, le coût du traitement et de la valorisation des déchets reste stable.

Il faut savoir que le **traitement des déchets ménagers est deux fois plus cher que celui du tri sélectif.**

Donc, plus on réduira le poids des déchets ménagers en retirant de nos poubelles intérieures **les matières recyclables ou les matières compostables**, plus on contribuera à la stabilisation du coût des collectes.

Le Falga a participé à la campagne de prévention des déchets en se portant volontaire avec 4 familles (Bugarel, Coutureau, Granzotto et Quiminal) pour peser tous les déchets avant leur évacuation de même en étant commune réceptrice de textiles lors de la semaine européenne de la prévention des déchets.

Un conteneur du RELAIS a été mis en place sur le parking de la mairie à destination de tous les textiles (mis dans des sacs plastique ou papier, encore mieux) et maroquinerie (sacs et chaussures propres, liées par les lacets).



La Mairie tient à votre disposition, gratuitement, des sacs jaunes pour le tri-sélectif et des verts pour le verre.

Ramassage en porte à porte de tout objet en fer uniquement : 13 juin et le 5 décembre 2012.

S'inscrire auparavant.

CCLRS

Crèche - halte garderie de Revel : 05 62 18 04 01

Crèche - halte garderie de St Félix : 05 61 83 09 83

Crèche - halte garderie de Sorèze : 05 63 37 05 97

Crèche - halte garderie de Blan : 05 63 74 38 76

La commune du Falga a sollicité, il y a sept ans la CCRLS pour obtenir l'enveloppe nécessaire à une manifestation culturelle gratuite de qualité en dehors de la forte saison touristique.

Cette manifestation est tournante et n'a lieu que dans une ou deux petites communes de la communauté en dehors de Revel, Sorèze et St-Félix.

Mme Coutureau a donc l'initiative, tous les ans, de la programmation d'une soirée culturelle.

Ainsi en 2011 Puéchoursy 9 septembre et Mourvilles –Hautes le 10 septembre ont eu l'honneur de recevoir « Antiphona », formation Baroque

Ce fut un vrai plaisir d'être reçus par ces communes qui à l'issue du concert, comme c'est la coutume, ont prolongé la soirée encore estivale en compagnie des artistes et des spectateurs autour d'une collation amicale.



SIEMN

Le siège du Syndicat des Eaux de la Montagne Noire a déménagé de Caraman vers Mauréville.

SDEHG

Le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne a réalisé le renforcement du réseau «au Moulin» et à «En-Pinard» pour palier les chutes de tension

SCOT du PAYS LAURAGAIS

Le pays Lauragais territoire de projet de 159 communes, 3 départements (Aude, Haute-Garonne et Tarn), 2 régions (Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon) pour 87 800 habitants est en phase finale, enquête publique, d'élaboration d'un SCOT (schéma de cohérence territoriale), travail prospectif pour l'aménagement de notre territoire à l'horizon 2030.

Tous les documents d'urbanisme ou de planification établis sur son territoire devront être compatibles avec les prescriptions du SCOT.

Comment définir qu'une eau est de bonne qualité ?

En raison de son caractère vital, la mise à disposition à la population d'une eau potable de bonne qualité sanitaire constitue une préoccupation permanente du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire.

Actuellement, les principaux risques sanitaires susceptibles d'être engendrés par l'ingestion d'eau du robinet sont de deux types :

- **le risque microbiologique ;**
- **le risque chimique.**

Les analyses effectuées en 2011 sur la commune du Falga



Le contrôle sanitaire obligatoire nécessaire à la vérification de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, est effectué régulièrement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à partir d'échantillons prélevés inopinément sur le réseau. Pour l'année 2011, sur la commune du Falga, 1 prélèvement a été réalisé au robinet poussoir du cimetière le 12 octobre 2011.

Parallèlement au contrôle réglementaire, en collaboration avec son producteur d'eau potable l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN), le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire a réalisé sur la commune du Falga 3 prélèvements et analyses au titre de la surveillance qu'il exerce hebdomadairement sur son réseau. Ces échantillons ont été prélevés le 4 janvier 2011 au robinet du cimetière du Falga ainsi qu'au niveau de l'adduction et la distribution du réservoir situé lieu-dit "Petite Valière" sur la commune de Saint Félix Lauragais, réservoir qui dessert la majeure partie des abonnés de la commune du Falga.

Les résultats pour la commune du Falga en 2011

Pour décréter qu'une eau destinée à la consommation humaine est de bonne qualité, le Ministère de la Santé et des Solidarités par l'arrêté du 11 janvier 2007 impose des limites et des références de qualité pour certains paramètres microbiologiques et physico-chimiques.

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires à ne pas dépasser. Quand celles-ci le sont, l'eau est déclarée non potable et des mesures correctives sont à mettre immédiatement en place par l'exploitant pour rétablir la qualité de l'eau.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives d'une bonne qualité de fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau. Le non respect ponctuel de ces dernières n'engendre pas de risques pour la santé

Paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité : 100 % des analyses se sont avérées conformes sur la commune du Falga.

Paramètres faisant l'objet d'une référence de qualité : 100 % des analyses se sont avérées conformes sur la commune du Falga.

Les résultats 2011 suite aux analyses effectuées sur le territoire du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire

L'eau potable est un élément vital pour la population, et de ce fait, il s'agit du produit alimentaire le plus contrôlé.

Ainsi au cours de l'année 2011, 232 prélèvements ont été réalisés dans le cadre de l'autocontrôle et 68 prélèvements ont été effectués par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle réglementaire.

Malgré toutes ces exigences, les résultats du contrôle sanitaire obligatoire sont très satisfaisants et l'eau potable distribuée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire est de bonne qualité physico-chimique et bactériologique.

A ce titre, les conclusions du bilan qualité sont les suivantes :

- eau de bonne qualité bactériologique ;
- eau très douce (dureté : valeur moyenne mesurée = 9°F) ;
- toutes les valeurs en nitrate sont conformes à la norme (valeur moyenne mesurée = 5mg/l et valeur maximale mesurée = 6mg/l), la teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/l.

Conclusion

Pour régler tout problème relatif à la qualité de l'eau, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire se tient à la disposition de ses abonnés 7j/7 et 24h/24, afin d'assurer la mission de service public que tout usager est en droit d'attendre.

Contrôle métrologique des compteurs d'eau froide en service

L'arrêté du 6 mars 2007 fixe les modalités du contrôle des compteurs d'eau froide en service.

Ce contrôle concerne les compteurs de plus de 15 ans, et a nécessité, de la part du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire, la mise en place d'un carnet métrologique répertoriant chaque compteur et toutes les informations le concernant.

Après étude, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire préfère privilégier le remplacement des compteurs de plus de 15 ans par rapport au contrôle pour deux raisons essentielles :

- amélioration du rendement du réseau. En effet, un compteur fabriqué aujourd'hui à un débit de démarrage beaucoup plus performant que celui d'un compteur datant de 15 ans ;
- mise en place d'une tête émettrice sur le compteur permettant une relève par radio et ainsi un gain de temps important lors de la campagne de relève des compteurs.

Compte tenu du nombre élevé de compteurs de plus de 15 ans, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire a mis en place un programme pluriannuel pour échelonner le remplacement de ces compteurs dans le temps.

En ce qui concerne l'année 2012, il sera remplacé les compteurs dont le calibre est inférieur ou égal à 32mm et qui ont été installés avant 1976. Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire va donc procéder au remplacement d'environ 2000 compteurs sur son territoire.

Sur la commune du Falga, 4 compteurs seront remplacés en 2012.

Ces travaux seront intégralement pris en charge par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire et devraient commencer courant 2^{ème} trimestre 2012.



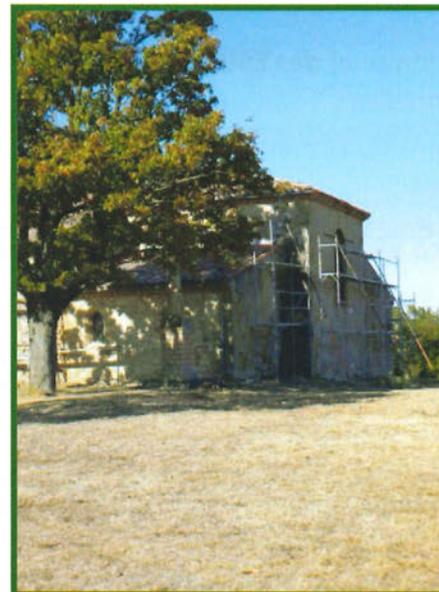
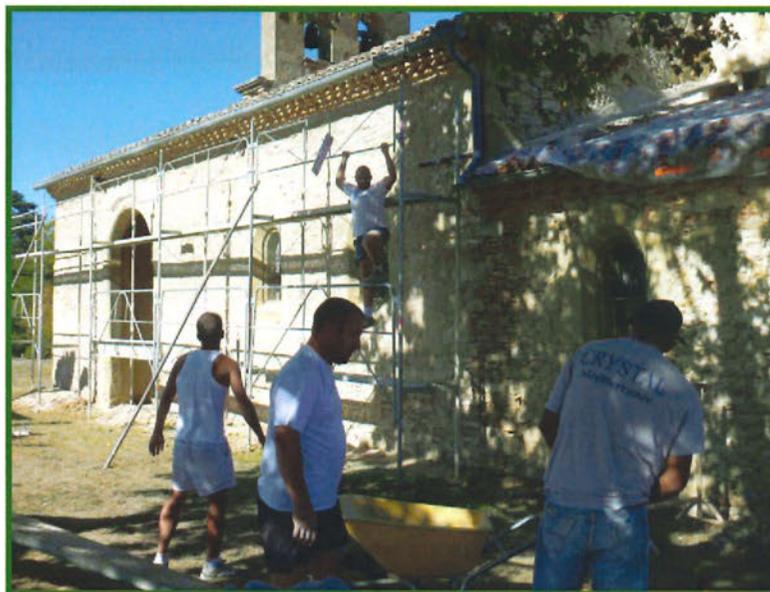
Ancien compteur



Nouveau compteur avec sa tête émettrice

■ TRAVAUX

La rénovation des façades de l'église a été programmée sur trois années. Ainsi les façades sud et sud-est sont réalisées. La façade Est le sera cette année. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 50% du montant hors taxe.



Busage du fossé Malaise-Lasserre pour sécuriser cet endroit et permettre le transfert des conteneurs poubelle.

Travail bénévole du 2^{ème} et 3^{ème} adjoint afin « d'habiller » les points de regroupement des déchets (Moulin et au cimetière en 2011).

Travaux d'entretien (peinture) à l'intérieur et extérieur de la mairie.

Mise aux normes pour la sécurité des locaux de la mairie (alarme, groom à la porte d'archivage, contrôle par un électricien professionnel des installations, suppression des rideaux occultants, extincteur dans le local d'archivage).

Mise en sécurité du puits d'en Malaise qui s'effondrait

Nettoyage des toits de l'église et de la mairie.

■ ■ VIE MUNICIPALE

■ INFORMATIONS DIVERSES

COMITE DES FETES : renouvellement du bureau

Président : Albert GRANZOTTO

Secrétaire : Sabine PRETEUX

Trésorière : Marie-Claire BUGAREL

Notre reconnaissance va vers monsieur Philippe Quiminal qui se retire de son poste de président après avoir consacré beaucoup de son énergie au service de la commune en assumant ses responsabilités de Président au sein du Comité des Fêtes dont il demeure membre.

De même à tous ceux, membres actifs et autres bénévoles, un grand merci pour les efforts et la motivation à vouloir créer du lien social en harmonie avec les saisons et notre chère tranquillité au Falga.

VOUS AVEZ 16 ANS : s'inscrire à l'appel de préparation à la défense au secrétariat de la Mairie.

Se munir d'un livret de famille et d'une attestation de domicile (facture EDF, Télécoms,...). Cette formalité obligatoire est exigée notamment pour tout examen scolaire et inscription au permis de conduire.

***PASSEPORTS** : ils sont désormais établis à la mairie de Revel, sur rendez-vous.

N° de téléphone : 05 62 18 71 40

CARTE NATIONALE D'IDENTITE : attention !

La CNI d'un enfant en présence de ses parents peut être exigée dans un aéroport quelle que soit la destination.

LOCATION DU FOYER RURAL:

Elle n'est possible que pour les habitants de la commune afin d'assurer la tranquillité des riverains. Voir avec le secrétariat pour les modalités.

■ ■ VIE MUNICIPALE

■ REGLEMENTATIONS DIVERSES

Brûlage des déchets verts

Le brûlage de déchets verts peut être non seulement à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs de fumée mais aussi être la cause de la propagation d'incendie.

Considérant que ces feux présentent un risque pour la santé et la sécurité publique, il convient de réglementer cette pratique.

Arrêté Municipal

Article 1- Les feux de jardin sont interdits en raison du risque d'incendie qu'ils représentent du 1^{er} juin au 30 octobre.

Article 2- Aucun feu ne peut être allumé les jours de vent.

Article 3- Dans les propriétés privées aucun feu ne peut être allumé aux abords des voies de circulation afin de prévenir d'éventuels accidents de la route dus à une absence de visibilité causée par les fumées.

Article 4 -En dehors de la période et des cas d'interdictions sus énumérées toute personne qui procède à l'allumage d'un feu doit s'assurer :

- *que ce feu ne constitue pas une gêne pour le voisinage

- *de disposer d'un point d'eau à proximité pour une extinction rapide en cas de propagation du feu.

Le bruit - extraits de la réglementation des Services de l'Etat.

« Tout auteur de bruit pourra être sanctionné dès lors que ce bruit porte atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité ».

Il faut savoir également que le « droit » d'organiser une fête bruyante une fois par mois est un mythe qui n'a aucun fondement juridique.

L'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 a autorisé l'utilisation d'appareils de jardinage et de bricolage (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, scies) :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h.

- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h. »

Réglementation relative à l'utilisation de pièges à mâchoires

En application de l'article 2 du Règlement n03254/91 du Conseil Européen du 4 novembre 1991, l'utilisation de piège à mâchoires, « dispositif destiné à entraver ou capturer un animal à l'aide de mâchoires qui se referment étroitement sur un ou plusieurs membres de l'animal, empêchant ainsi le ou les membres en question d'échapper au piège », est interdite depuis le 1^{er} janvier 1995.

Le Maire chargé de faire respecter la réglementation prendra toutes les dispositions utiles et immédiates à l'encontre de tout contrevenant pour lutter contre le bruit, les gênes et le danger que fait encourir l'allumage de feu, dans le cadre de ses pouvoirs de police.

■ ■ INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie Le Falga

Ouverture de la Mairie :

- Lundi de 8h15 à 13h, secrétariat de mairie.
- Vendredi de 8h30 à 12h00, secrétariat des écoles.
- La bibliothèque est accessible lors des deux permanences.
- **Madame le maire reçoit dans ces créneaux horaires de même que sur rendez-vous tous les samedis matin.**

Numéros utiles :

Ecole Le Vaux : 09 71 28 79 39

Ecole de Mourvilles-Hautes : 09 62 23 81 48

Communauté de Communes : 05 62 71 23 33

Trésorerie de Revel : 05 34 66 72 90

Pompiers-urgences : 18

France-Telecom : 1015

Syndicat pour les ordures ménagères : 05 62 71 22 83

Météo-France : 05 61 07 84 16

Syndicat d'électrification : 05 34 31 15 07

Offices de tourisme intercommunaux :

Revel : 05 34 66 67 68

Sorèze : 05 63 74 16 28

St Félix : 05 62 18 96 99



Police-gendarmerie : 17

St Félix : 05 62 18 71 85

Revel : 05 34 66 70 50

EDF : 0 810 333 081

GDF : 0 800 228 229

Centre d'appel de dépannage ERDF : 0 810 333 081

Syndicat des eaux : 05 62 18 62 62

DDT : 05 62 71 75 00 (anciennement DDE)

■ ■ BUDGET MUNICIPAL 2011

section de fonctionnement :			section d'investissement :			Total des sections :	
recettes 2011 :	67 602,40		recettes 2011 :	26 905,52		recettes 2011 :	94 507,92
excédent reporté :	40 842,79		excédent reporté			excédent reporté :	40 842,79
recettes totales	108 445,19		recettes totales	26 905,52		recettes totales	135 350,71
dépenses 2011	62 556,02		dépenses 2011	15 660,47		dépenses 2011	78 216,49
déficit reporté	62 556,02		déficit reporté	1 734,17		déficit reporté	1 734,17
dépenses totales	62 556,02		dépenses totales	17 394,64		dépenses totales	79 950,66
Résultats fin 2011	excédent 45 889,17		excédent	9 510,88		Excédent global fin 2011 :	55 400,05

La fiscalité communale

La fiscalité du Falga est parfaitement maîtrisée et le taux des quatre taxes communales demeure inchangé par la volonté et les délibérations du Conseil Municipal.

Le budget est voté en équilibre et notre endettement nul.

Pour toute question relative à la fiscalité, n'hésitez pas à prendre rendez-vous à la Mairie.

■ ■ COIN DES ENFANTS



A toi de trouver les 7 erreurs qui se sont glissées dans la seconde photo

■ ■ EVENEMENTS CELEBRES EN 2011

Il y a 200 ans en 1811

- ⊙ La Grande comète est une comète qui fut découverte par Honoré Flaugergues, astronome amateur et juge de paix, à Viviers dans l'Ardèche. Selon la légende, elle aurait fortement influé la qualité incomparable du millésime viticole de l'année 1811.
- ⊙ Attribution du prix Nobel de chimie à Marie Curie
- ⊙ Création du bataillon des sapeurs-pompiers de Paris

Il y a 100 ans en 1911

- ⊙ Le tableau le plus célèbre du monde " La Joconde " est dérobé dans la grande Galerie du Louvre. Le musée est bouleversé et se demande comment le voleur a réussi à passer outre les systèmes de sécurité. " La Joconde ", peinte par Léonard de Vinci en 1504, est un tableau authentique et légendaire. En effet, le célèbre chef-d'œuvre représente Mona Lisa, une femme à l'énigmatique sourire. Les experts confirmèrent rapidement que le voleur ne pourrait en aucun cas vendre, où que ce soit dans le monde, " La Joconde ".
- ⊙ Lancement du Titanic, le plus grand paquebot du monde, devant plus de 100 000 personnes à Belfast
- ⊙ L'explorateur norvégien R. Amundsen atteint le Pôle Sud.
- ⊙ Roland Garros bat le record d'altitude en avion avec 4 960 m
- ⊙ Découverte du procédé de coloration des films Gaumont

Il y a 50 ans en 1961

- ⊙ Sophie la girafe. Né le 25 mai 1961, jour de la sainte Sophie, le jouet s'est vendu à 50 millions d'exemplaires dans le monde. Il est toujours fabriqué artisanalement en Haute-Savoie et s'est vendu à plus de 50 millions d'exemplaires dans le monde. Sophie la girafe a fait son succès grâce à son caoutchouc naturel, doux au toucher, agréable à mordiller. La girafe titille les cinq sens d'un bébé dès l'âge de trois mois.
- ⊙ Lancement de la 4L. Au panthéon des voitures mythiques françaises, elle a largement sa place. Renault en a produit plus de 8 millions. Elle est la 3e voiture la plus vendue au monde derrière la Ford T et la Coccinelle. En 1956, les ingénieurs Renault avaient pour mission de créer une voiture solide, pratique et pas chère. En 1961, la 4L est présentée au Salon de l'Auto et le succès est immédiat.
- ⊙ Jacques Anquetil gagne le Tour de France en portant le maillot jaune de la première à la dernière étape
- ⊙ Création du Centre National d'Etudes Spatiales – CNES
- ⊙ Naissance de Lady Diana
- ⊙ Création de la maison de couture St Laurent
- ⊙ Premier concert de Johnny Halliday à l'Olympia et création de la chanson de Gilbert Bécaud « Et Maintenant »

Il y a 50 ans en 1961

- ⊙ A Lyon en France, la France remporte la Coupe Davis face à les USA par 3 sets à 1
- ⊙ Décès de Serge Gainsbourg
- ⊙ Création du jeu à gratter "Millionnaire".

Il y a 10 ans, en 2001

- ⊙ C'était le 26 avril 2001. "La petite chaîne qui monte" avait osé. Ce soir d'avril, M6 et la productrice Alexia Laroche-Joubert, révolutionnaient le PAF. Pour la première fois, la télévision française nous proposait une émission de télé-réalité. De parfaits inconnus devenaient des "stars" en quelques semaines d'exhibition médiatique.
- ⊙ Il y a 10 ans, ce choc planétaire marquait dramatiquement la 1ère année du nouveau siècle. La construction du mémorial du World Trade Center, en mémoire des victimes, devait être achevée le jour anniversaire des attentats
- ⊙ La station orbitale Mir se désintègre dans l'atmosphère au-dessus du Pacifique Sud, non loin de l'archipel des Fidji.
- ⊙ Explosion de l'usine AZF à Toulouse
- ⊙ Mickael Jackson sort son dernier album « Invincible »

